

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, des règlements ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 20 novembre 2018, ces règlements sont maintenant en vigueur :

**Règlement no 310-2018 portant sur la superficie et dimensions minimales des emplacements situés en périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008 et 235-2012)**

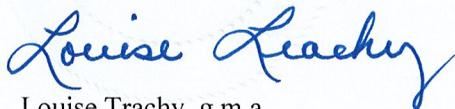
**Règlement no 312-2018 portant sur les usages conditionnels et abrogeant le règlement no 154-2006**

**Règlement no 313-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping selon le type d'équipement et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018 et 311-2018)**

Ces règlements visent à spécifier la superficie et dimensions minimales des emplacements avec service d'aqueduc et d'égout, les usages conditionnels dans l'ensemble des zones résidentielles RA et RB et les normes de construction sur un terrain de camping selon le type d'équipement.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille dix-huit (2018).**

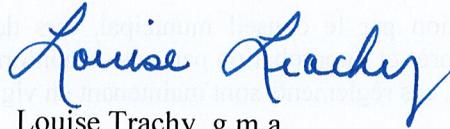


Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2018, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29 novembre deux mille dix-huit (2018).



Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière